

REGLES ET CONDITIONS

- A. **Paiement:** Un exposant ou délégué, qui n'a pas pleinement payé ses frais avant l'ouverture de l'évènement ne sera pas autorisé à participer jusqu'à ce que ces frais soient payés.
- B. **Emplacement de kiosque:** Si le comité d'organisation a alloué un espace à l'exposant avant l'exposition et que l'exposant n'a pas honoré les délais de paiement, alors le comité d'organisation sera parfaitement en droit de déplacer l'exposant vers un autre site pour donner sa place à un autre exposant.
- C. **Conduite :** Les exposants ne doivent pas gêner la vue des autres compagnies exposantes, jouer de la musique forte qui pourrait déranger les autres participants ou démanteler leur kiosque avant la fermeture officielle de l'exposition.
- D. **Assurance:** Les participants acceptent de s'engager pour qu'en tout temps ils bénéficient de couverture d'assurance suffisante pour couvrir toute perte ou dommage souffert par un autre participant ou une tierce personne en connexion avec l'évènement.
- E. **Annulation:** Si un délégué ou exposant désire annuler son inscription à l'évènement, il doit le faire par écrit. Si la notification est donnée un mois ou moins avant l'ouverture de l'évènement, les organisateurs retiendront tous les frais que le participant a transféré. Si un participant annule un mois ou plus avant le début de l'évènement, alors le participant recevra un remboursement de 20% de toutes les sommes remises.
- F. **Force majeure:** Les organisateurs ne seront pas juridiquement responsables en cas de pertes, dégâts, ou retard résultant d'actes de guerre, de soulèvement populaire, de grèves ou d'actions syndicales, de manquements ou échec des fournisseurs, d'action gouvernementale, d'intervention, d'activité militaire, d'Acte de Dieu, d'incendie, inondation ou toute autre circonstance en dehors du contrôle des organisateurs qui rendent impossible ou non avisé de tenir l'évènement au moment et au lieu fourni. Si cela arrive, les organisateurs ont le droit de reprogrammer l'évènement à une autre date ou lieu. Le participant reconnaît que les organisateurs ont souffert des pertes résultant de cette situation et derechef renoncent à poursuivre pour dommages ou compensation. Les sommes payées aux organisateurs en connexion avec l'évènement ne seront pas remboursées.
- G. **Passeports et visas:** Les organisateurs assisteront les participants dans le processus d'obtention de leur visa invitation pour qu'ils assistent à l'évènement. Les organisateurs ne sont pas responsables pour tout dommage résultant du fait que le participant échoue dans son objectif à cause de : décisions prises par les autorités du pays, retard dans la réception de la requête ou demande complémentaire d'informations requises par les autorités ou informations imprécises fournies par les participants. Si un participant échouait à obtenir son visa, il reste quand même redevable des sommes dues dans le cadre du contrat le liant à l'évènement.
- H. **Exclusion et limitation de responsabilité:** Le participant accepte et reconnaît que les organisateurs ne seront pas tenus pour responsables pour toute perte ou dommage encourus par le participant comme conséquence de faute, négligence des entrepreneurs ou sous-traitants en ce qui concerne: les actions ou omissions d'entrepreneurs de transport de fret, le vol ou la perte de matériel ou d'effets personnels et toutes autres activités qui ont été confiées à des sous-traitants par les organisateurs.

